



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 19 Février 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 8 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 477**

**ADHESION A L'ASSOCIATION « DES HOMMES ET DES ARBRES »**

Mme la Maire expose :

La ville de Sainte-Marie-aux-Mines appartient à la vallée vosgienne du Val d'Argent. C'est une vallée de moyenne montagne très boisée. Ses quatre communes s'échelonnent le long du cours d'eau. Par son histoire singulière, elle recèle un riche patrimoine naturel, matériel et immatériel. Elle dispose d'une importante couverture forestière (près de 75 %) et d'exploitation agricole à la mi-hauteur. Ainsi ce territoire rural et de montagne est aujourd'hui marqué par la prédominance des espaces forestiers et agricoles, qui offrent au territoire son caractère majestueux.

La ville de Sainte-Marie-aux-Mines, qui possède sa régie forestière, cherche à développer tous les usages de la forêt dans une logique sociale, environnementale et économique et à favoriser de nouvelles pratiques en lien avec la forêt.

En Grand Est, le collectif « DES HOMMES ET DES ARBRES », identifie, encourage et fait émerger des projets innovants avec et pour les arbres, au service des territoires. Le collectif DHDA a identifié 5 défis et cherche à faire émerger, ou identifier, des initiatives et des solutions qui peuvent y répondre :

- Approfondir la connaissance des services rendus par les arbres et mieux les promouvoir
- Encourager les pratiques qui favorisent des écosystèmes arborés durables et résilients
- Favoriser une transformation industrielle pour des filières compétitives et vertueuses
- Développer le recours au bois et au végétal. Promouvoir les bienfaits des espaces arborés
- Mobiliser le plus grand nombre autour de l'avenir de l'arbre et des métiers qui en dépendent

L'équipe DHDA propose un suivi régulier des porteurs de projet et elle permet d'identifier et de solliciter les ressources, opportunités et synergies qui peuvent contribuer au développement et à l'amélioration du projet.



Le collectif DHDA propose un abonnement avec la cotisation annuelle de 50 euros pour l'année civile 2025 pour une commune de 25 000 habitants.

La Commune souhaite adhérer au programme d'innovation créé par le collectif et dans cette volonté :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré

- **ADHERE** à l'Association « DES HOMMES ET DES ARBRES »
- **AUTORISE** Mme la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'adhésion de ville de Sainte Marie aux Mines à l'association
- **ENGAGE** l'adhésion à l'association et procède au règlement de la cotisation annuelle de 50 €/an

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Gaëlle SKOCIBUSIC

La Maire

Noëllie HESTIN